

Municipalité

Scrutin du

année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné aux électeurs de

\_\_\_\_\_ Municipalité

par \_\_\_\_\_, que :  
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : \_\_\_\_\_

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
année mois jour année mois jour

JOURS : \_\_\_\_\_ HEURES : De : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ De : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ De : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ De : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ De : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ De : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ De : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ De : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

**À NOTER - Le vendredi** \_\_\_\_\_ **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**  
année mois jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,  
un scrutin sera tenu le :

\_\_\_\_\_ **de 10 h à 20 h**  
année mois jour

\_\_\_\_\_ **de 12 h à 20 h**  
année mois jour

et un vote par anticipation sera tenu le :

4. renseignements sur le vote par correspondance :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance
- la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le : \_\_\_\_\_  
année mois jour
- les bulletins de vote seront expédiés le : \_\_\_\_\_  
année mois jour
- le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le : \_\_\_\_\_  
année mois jour
- les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le : \_\_\_\_\_  
année mois jour

5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : \_\_\_\_\_

6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : \_\_\_\_\_

7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	Adjoint
Adresse : _____ _____	Adresse : _____ _____
<input type="text"/> Ind. rég. Numéro de téléphone	<input type="text"/> Ind. rég. Numéro de téléphone

**Signature**

Donné à \_\_\_\_\_, le  année mois jour

\_\_\_\_\_  
Président d'élection